Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261001-D_831_300926-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 30 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Lédie LE HIR procuration à Aurélie TOUL
René CHAPEL procuration à Florent TERRAUX
Christophe GUEGANTON procuration à Julie LEON

Nomenclature ACTES 8.3.1	DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES LOTS – LOTISSEMENT PARK MEUR A L'EST DU BOURG DE PLOUGUERNEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage des habitations, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;
Considérant qu'un nouveau lotissement privé situé à l'est du bourg de Plouguerneau, appelé lotissement « Park Meur », a été autorisé et qu'il convient d'attribuer une adresse à chacun des futurs logements ;

Après avis de la commission urbanisme et littoral du 9 septembre 2026, il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- d'approuver les modifications suivantes :
-> la voie principale traversant le lotissement du sud-ouest au nord-est est dénommée « Rue/Stread Park Meur »
-> la voie secondaire au nord-ouest du lotissement est dénommée « Rue/Stread Park Meur Vihan »
- de mandater Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

Annexes :
- plan de situation
- plan du lotissement
- plan cadastral
- tableau des adresses attribuées à chaque lot

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261001-D_831_300926-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 1er octobre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON